

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الديوان
خلية الاتصال

إعلانات التوظيف والصفقات
الخاصة بقطاع التعليم العالي والبحث العلمي
ليوم الخميس 08 جوان 2023

إعلان الصفقات

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Tahri Mohamed BECHAR
Numéro d'identification fiscal : 098608019033424

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°03/U.T.M.B/2023

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Université Tahri Mohamed BECHAR informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 03/U.T.M.B/2023 pour « ACQUISITION DE EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES POUR LE RENFORCEMENT DES TRAVAUX PRATIQUES (TRANCHE 2016) AU PROFIT DE L'UNIVERSITE BECHAR » paru dans les quotidiens nationaux (Aliqtisadia news du 19/03/2023 et EL Watan du 19/03/2023) qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, il est déclaré:

Lots	FOURNISSEUR	NIF	MONTANT DE L'OFFRE FINANCIERE (DA/TTC)		Délai d'exécution (jours)	Délai de garantie (Mois)	Evaluation (./100 Pts)
			Avant correction	Après correction			
LOT 1 : Physique	ESLI	00021600194498100000	10 933 113,10	/	150	25	96,25
LOT 3 : Microbiologie	ALAMEL SCIENTIFIC GROUP	001216099040623	27 132 833,00	/	150	36	83,67
LOT 5 : Equipements environnement	ESLI	00021600194498100000	17 169 784,10	/	150	25	96,94
LOT 6: Machines-outils à commandes numériques	ENTEC	099925006264183	23 492 623,00	23 491 968,50	150	36	99
LOT 7: Equipement travaux publics	SCIENTES PLUS	000616097365612	4 541 335,12	/	130	36	100

Les soumissionnaires souhaitant consulter les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière, sont priés de se rapprocher du vice rectorat du développement de la prospective et de l'orientation dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis.

Tout soumissionnaire contestant ce choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP, et ce auprès de la commission compétente du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service.

Le directeur